Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20261001-D39_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Délibération n° 39/2026

Date de convocation :
24 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **12 –** Présents : **10 –** Votants : **11**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 1er octobre 2026

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme HOCINE Corinne, M. LEVEAU Karl, Mme QUERO Christelle, M. PELLAN Benjamin, Mme BEAUVIN Isabelle, M. TREZERES Christophe, Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique, Mme DAGUISE Adeline, M. Le Vigoureux Sébastien

Absents excusés et dépôts de pouvoir : M. BEAUVIN Grégory donne procuration à Mme BEAUVIN Isabelle

Absents : M. RAULT Sébastien

D39-2026 : Suppression de deux postes d'adjoints au Maire

Madame Le Maire expose :

Mme Jacqueline THOMAS DE LA PINTIERE, 1ère adjointe au Maire, a démissionné de son poste d'adjoint ainsi que de son mandat de conseillère municipale le 13 juillet 2026. Cette démission a été acceptée par le préfet en date du 20 juillet 2026 et l'accord du Préfet a été reçu en mairie le 28 juillet 2026. M. Alain RIVIERE, 4ème adjoint au Maire, a démissionné de son poste d'adjoint ainsi que de son mandat de conseiller municipal le 15 juillet 2026. Cette démission a été acceptée par le préfet en date du 20 juillet 2026 et l'accord du Préfet a été reçu en mairie le 28 juillet 2026. Conformément aux articles L.2122-7-2 et L2122-14 du CGCT, il importe à présent au Conseil Municipal de pourvoir au remplacement ou non de ces deux postes d'Adjoint au Maire ainsi vacants.

Vu le Code Electoral,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-15,
Vu la délibération du 20 mars 2026 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire à quatre,
Vu la lettre de démission en date du 13 juillet 2026 présentée par Madame Jacqueline THOMAS DE LA PINTIERE à M. le Préfet demandant que sa démission de sa qualité d'Adjoint au Maire soit acceptée,
Vu la lettre en date du 20 juillet 2026 du Préfet des Côtes d'Armor portant acceptation de la demande de démission présentée par Madame Jacqueline THOMAS DE LA PINTIERE de sa qualité d'Adjoint au Maire,
Vu la lettre de démission en date du 15 juillet 2026 présentée par Monsieur Alain RIVIERE à M. le Préfet demandant que sa démission de sa qualité d'Adjoint au Maire soit acceptée,
Vu la lettre en date du 20 juillet 2026 du Préfet des Côtes d'Armor portant acceptation de la demande de démission présentée par Monsieur Alain RIVIERE de sa qualité d'Adjoint au Maire,
Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement des deux postes d'Adjoint au Maire de la commune de La Chèze ainsi vacants ou, à défaut, de décider de leur suppression,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- SUPPRIMER deux postes d'Adjoint au Maire ainsi vacants
- FIXER le nombre desdits Adjoints à deux.
- PRENDRE ACTE des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Mme Marie-Gwénola HOLLEBECQ

Le secrétaire de séance,
M. TREZERES Christophe